

Qu'est-ce que le CODERPA ?

Le Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) est une instance consultative placée auprès du Conseil Général de chaque département depuis la loi de décentralisation de 2004. Le Conseil Général en définit la composition et les modalités de fonctionnement. Le CODERPA 78 réunit notamment des représentants des associations et organisations représentatives, sur le plan local, des retraités et personnes âgées.

Cette instance consultative départementale est un lieu de dialogue, d'information, de réflexion et de proposition auprès du président du conseil général.

Il est consulté sur les projets d'application territoriale des textes réglementaires concernant les personnes âgées, tels que : politique de prévention, soutien aux personnes en situation de handicap, en établissement ou à domicile, coordination gérontologique, qualité des prises en charge par les services et établissements.

Il peut débattre de sa propre initiative de toute question concernant les retraités et personnes âgées. Il peut se voir confier, par le président du conseil général, toute mission au bénéfice des personnes âgées. Il établit chaque année un rapport sur la mise en œuvre des programmes intéressant les personnes âgées et les retraités.

Qui compose le CODERPA 78 ?

Un Président : le Président du Conseil Général ou le Vice-Président délégué

Deux Collèges :

- 1er Collège : 30 représentants départementaux de fédérations nationales de retraités ;
- 2ème Collège : 24 représentants de professions concernées par l'Action Sanitaire et Sociale ;
- 5 Personnes Qualifiées : désignées par le Président du Conseil Général

Qui siège au Bureau ?

- Un membre de droit : Le Président du Conseil Général

Actuellement un projet est en préparation pour prévoir au niveau national une organisation et un fonctionnement homogènes des CODERPA en France.

Comment travaille le CODERPA 78 ?

Essentiellement sous la forme de 3 Commissions :

1) Commission Information (bulletin, organisation de conférences, dossiers thématiques, Semaine Bleue, Droit des malades, Droit des résidents...)

2) Commission Seniors dans la Cité (dossier sur les ateliers mémoire, l'Intergénération l' Isolement social...)

3) Commission Vie Quotidienne (préparation à la retraite, prévention, urgences, conditions d'entrée et de sortie de l'hôpital, nutrition des personnes âgées,...)

Gilles SCHNEIDER à la Commission Information rédige des articles du Bulletin du CODERPA et participe actuellement à l'organisation et au programme de la Semaine Bleue 2013 des Yvelines.